



Autorisation n° :
Autorisation du :
Réalisé par :

PHOTOGRAPHIE

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION DE L'IMAGE ET/OU DE LA VOIX D'UN MINEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Madame

Nom d'usage ou marital :

Nom de naissance :

Prénom :

Né(e) le : à :

Domicile légal :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Et, le cas échéant

Je soussigné(e),

Monsieur Madame

Nom d'usage ou marital :

Nom de naissance :

Prénom :

Né(e) le : à :

Domicile légal :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Déclare(nt) sur l'honneur, être le(s) représentant(s) légal / légaux de :

Prénom :

Nom :

désigné ci-après par la mention « Modèle ».

et autorise(nt) la mairie de Luzinay implantée place de la mairie à Luzinay et ses représentants à enregistrer et utiliser l'image et la voix du « Modèle ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : AUTORISATION DE L'ENREGISTREMENT ET DE L'UTILISATION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX

Par le présent contrat, le(s) représentant(s) légal / légaux déclare(nt) autoriser la mairie à Luzinay et ses représentants à enregistrer et utiliser l'image et la voix du « Modèle » sur les photographies et enregistrements audiovisuels réalisées dans le cadre de

le : à :

En conséquence, le(s) représentant(s) légal / légaux autorisent) la mairie à Luzinay et ses représentants à enregistrer, reproduire et représenter, par tout moyen technique, les images et enregistrements audiovisuels réalisés dans le cadre du présent contrat.

Les photographies et enregistrements audiovisuels pourront être reproduits, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément sur tout support média ou hors-média connu ou inconnu à ce jour. Les photographies et enregistrements audiovisuels pourront être exploitées dans le monde entier et sur tout support média ou hors-média directement par la mairie à Luzinay ou par des tiers sous conditions définies par la mairie à Luzinay.

Le(s) représentant(s) légal / légaux autorise(nt) l'enregistrement et l'utilisation de l'image et/ou de la voix du « Modèle » dans tous les contextes. Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, la mairie à Luzinay s'engage à ce que l'exploitation de l'image et de la voix du « Modèle » ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation.

Le(s) représentant(s) légal / légaux reconnaît / reconnaissent par ailleurs que le Modèle n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image, de son nom ou de sa voix.

ARTICLE 2 : REMUNERATION ET DURÉE

Le(s) représentant(s) légal / légaux confirme(nt) que, quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, cette autorisation est consentie à titre gratuit. Le(s) représentant(s) légal / légaux ainsi que le « Modèle » reconnaissent être rempli en intégralité de leurs droits et excluent donc toute demande ultérieure de rémunération. Cette autorisation est effective pour une durée de 10 ans à compter de la signature de celle-ci par le(s) représentant(s) légal / légaux.

ARTICLE 3 : DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents statuant en droit français.

ARTICLE 4 : MENTION INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Application de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les photographies et enregistrements audiovisuels pris sont destinées à une diffusion sur les supports de promotion de la mairie de Luzinay, notamment publications papier, numérique et audiovisuels.

Le responsable du traitement est le maire de Luzinay.

Le(s) représentant(s) légal / légaux ou le « Modèle » disposent d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données en s'adressant par courrier à :

Mairie de Luzinay
Place de la mairie
38200 LUZINAY

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont un est remis aux) représentant(s) légal / légaux du Modèle et l'autre est conservé par la mairie à Luzinay.

Fait à : le :

Signature(s) du / des l'intéressé(e)(s) :
(Précédées de la mention « Lu et approuvée, bon pour accord »)